conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

BARIT-LP-4260-VERSIEGELUNG Transparent matt (LP-4260)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Usages déconseillés

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur Fournisseur

Geholit + Wiemer GEHOLIT S.A.R.L

Lack- und Kunststoff-Chemie GmbH

Rue

Sofienstraße 36 Zone Industrielle - Route de Munchhausen

Code postal/Lieu

76676 Graben-Neudorf 67470 Seltz

Téléphone / Télécopie

+49 (0) 7255 / 99 0 / +49 (0) 7255 / 99123 +33 (0) 38886 8011 / +33 (0) 38886 1321

Contact pour informations

Safety@Geholit-Wiemer.de Safety@Geholit-Wiemer.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 7255 / 99 299

Fournisseur précédent/Producteur

Fournisseur précédent/Producteur +33 (0) 1 45 42 59 59 Numéro ORFILA

lundi - jeudi 07h00 - 17h00 vendredi: 07h00 - 15h30. Ce

numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1; Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Page: 1 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROXYPHENYLE-BENZOTRIAZOLE DERIVATE

REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-

PIPERIDYL SEBACATE; N°CAS: 41556-26-7

2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL; N°CAS: 126-86-3 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CAS: 2634-33-5 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CAS: 2634-33-5 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE; N°CAS: 2682-20-4

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans

Indications diverses

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes noncibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-35; N°CE: 203-539-1; N°CAS: 107-98-2

Poids: $\geq 1 - < 5\%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336

HYDROXYPHENYLE-BENZOTRIAZOLE DERIVATE; N°CE: 400-830-7

Poids : \geq 0,5 - < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411

REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL SEBACATE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119491304-40; N°CE: 255-437-1; N°CAS: 41556-26-7

Poids : $\geq 0.25 - < 0.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Repr. 2; H361 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Limites de concentrations spécifiques

(M=1)

 $2,4,7,9-T \\ \'{E}TRAM \\ \'{E}THYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL ; Num\'{e}ro d'enregistrement REACH : 01-2119954390-39 ; N^{\circ}CE : 204-809-1; Num\'{e}ro d'enregistrement REACH : 01-2119954390-39 ; N^{\circ}CE : 204-809-1; N^{\circ}CE : 204-8$

N°CAS: 126-86-3

Poids : $\geq 0.1 - < 0.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3;

Page: 2 / 10

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

H412

ACIDE 4-TERT-BUTYLBENZOÏQUE; N°CE: 202-696-3; N°CAS: 98-73-7

Poids: < 0,3 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 1B ; H360F STOT RE 1 ; H372 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 2 ; H411 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120761540-60 ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids : $\geq 0.005 - < 0.05 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 2; H330 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CE: 220-120-9; N°CAS: 2634-33-5

Poids : $\geq 0,005 - < 0,05 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317

Aquatic Acute 1; H400

Limites de concentrations spécifiques

: Skin Sens. 1 ; H317: C ≥ 0,05 %

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764690-50; N°CE: 220-239-6; N°CAS:

2682-20-4

Poids : $\geq 0,0015 - < 0,25 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Eye Dam. 1; H318

Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;

H410

Limites de concentrations spécifiques

: (M Chronic=1) • (M Acute=10)

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Changer les vêtements souillés ou mouillés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Laisser à jeun

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

Symptômes

Maux de tête

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

Page: 3 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Couverture pour éteindre le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Le produit lui-même n'est pas combustible. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Demandes d'aires de stockage et de récipients

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

Page: 4 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre Forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

Valeur seuil : $150 \text{ ppm} / 568 \text{ mg/m}^3$

Remarque: Skin
Version: 20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine)
TWA (EC)

Valeur seuil: 100 ppm / 375 mg/m³

Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle











Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Réaliser les travaux de telle façon qu'il n'y ait aucun contact avec la peau ou tout au plus un contact de courte durée, utiliser pour cela des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374. Tenir compte des informations d'utilisation et des données concernant les temps de passage transmis par le fabricant des gants! Les temps de passage mentionnés sont valables pour un contact complet. Les gants pour un contact complet devraient avoir des temps de passage supérieurs à 120 Minutes. Sinon un gant n'est adapté que pour un contact par éclaboussures.

Les gants doivent être remplacés, de suite en cas de fortes salissures, à la fin de la durée maximale de port prescrite en cas d'éclaboussures, et au plus tard en fin de poste.

Recommandation de gants:

Matériau de gant approprié pour un contact prolongé ou un contact régulier : Caoutchouc Nitrile par ex. Camatril de la société KCL

Epaisseur du matériau > 0,4 mm Temps de passage > 480 Minutes

Protection corporelle

Matériel recommandé Fibres naturelles (coton)

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. procédé de pulvérisation

Remarques générales

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Page: 5 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide **Couleur :** Voir chapitre 1.

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

65 °C ISO 3679:2015 Température d'auto-inflammation : 165 °C Limite inférieure d'explosivité : Vol-% Limite supérieure d'explosivité : Vol-% Pression de vapeur : (50°C) 152 hPa env. Densité: (20°C) 1 - 1,1 g/cm3 Test de séparation des solvants : (20°C) 3 % pH: 8 - 9 Temps d'écoulement : (20°C) 90 s DIN gobelet 4 mm Teneur en COV maximale (CE): 0 - 2 Pds %

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.5 Matières incompatibles

Acide, concentré. Comburant, fortes. Alcalies (bases), concentré.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL ; N°CAS : 107-98-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 5660 mg/kg

Paramètre: DL50 (REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND

Page: 6 / 10

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL SEBACATE; N°CAS: 41556-26-7)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace: > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL ; N°CAS : 126-86-3)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 6300 mg/kg

Paramètre: DL50 (ACIDE 4-TERT-BUTYLBENZOÏQUE; N°CAS: 98-73-7)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat
Dose efficace : 735 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre: DL50 (1-MÉTHOXY-2-PROPANOL; N°CAS: 107-98-2)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 9999,99 mg/kg

Paramètre: DL50 (2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL; N°CAS: 126-86-3)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 1000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: CL50 (2,4,7,9-TÉTRAMÉTHYLDEC-5-YNE-4,7-DIOL; N°CAS: 126-86-3)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Lapin Dose efficace : 10 mg/l

Corrosion

données manquantes

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

données manquantes

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

données manquantes

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

données manquantes

Mutagénicité sur les cellules germinales

données manquantes

Toxicité pour la reproduction

données manquantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

données manguantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

données manquantes

Danger par aspiration

données manquantes

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Page: 7 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre: CL50 (REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND

METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL SEBACATE; N°CAS: 41556-26-7)

Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace: 0,97 mg/l Temps d'exposition: 96 h

Paramètre : CL50 (REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND

METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL SEBACATE; N°CAS: 41556-26-7)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : 7,9 mg/l Temps d'exposition : 96 h

Paramètre: CL50 (REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND

METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL SEBACATE; N°CAS: 41556-26-7)

Espèce : Danio rerio

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace: 0,9 mg/l Temps d'exposition: 96 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND

METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL SEBACATE; N°CAS: 41556-26-7)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Dose efficace : 20 mg/l Temps d'exposition : 24 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC (REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND

METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL SEBACATE; N°CAS: 41556-26-7)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

 $\begin{array}{ll} \mbox{Dose efficace:} & \mbox{1 mg/l} \\ \mbox{Temps d'exposition:} & \mbox{21 D} \\ \end{array}$

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (REAKTIONSMASSE BIS(1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL)SEBACAT UND

METHYL 1,2,2,6,6-PENTAMETHYL-4-PIPERIDYL SEBACATE; N°CAS: 41556-26-7)

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Dose efficace: 1,68 mg/l Temps d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Page: 8 / 10

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit 08 01 15

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

En concertation avec les services de traitement des déchets et après solidification, déposer avec les ordures ménagères.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 30, 40, 70, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Page: 9 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)



 N° de l'article:
 LP-4260
 Date d'édition :
 11.09.2023

 Date d'exécution :
 10.03.2023
 Version (Révision) :
 6.1.0 (6.0.0)

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage - Indications diverses · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

H412

16.7 Informations complémentaires

Observer les étiquettes et fiches de données de sécurité pour les produits chimiques de transformation.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 10 / 10